

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 16 avril 2013

Le Pacte Territoire-Santé est lancé à Mayotte et à La Réunion

Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, a annoncé le 13 décembre dernier un plan global de lutte contre les déserts médicaux : « le Pacte territoire santé ». L'accès de tous Français sur l'ensemble du territoire à des soins de qualité est une priorité pour le gouvernement et l'ARS Océan Indien est d'ores et déjà investie dans la mise en œuvre du Pacte à Mayotte et à La Réunion.

Le Pacte territoire santé est composé de 12 engagements, qui s'articulent autour de 3 objectifs :

- Changer la formation et faciliter l'installation des jeunes médecins
- Transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé
- Investir dans les territoires isolés

Parce que la mobilisation est essentielle à la réussite de ce Pacte, une méthode d'action volontariste a été choisie, et les engagements et objectifs du Pacte territoire-santé sont soumis à une double concertation :

- **Une concertation nationale**, conduite avec les associations d'élus et de patients, ainsi qu'avec les représentants de médecins (notamment des jeunes) et du monde hospitalier.
- **Une concertation locale**, menée par les ARS.

Afin d'évoquer les mesures prévues par ce plan et d'échanger sur les modalités les plus opérationnelles de mise en œuvre à La Réunion et à Mayotte, l'ARS OI a rencontré l'ensemble des acteurs de santé locaux. Les Caisses de sécurité sociale ont également été associées car elles disposent de mesures financières incitatives contribuant à relever le défi lié à l'évolution prévisible de la démographie médicale selon les territoires.

Organisées le 28 mars à Mayotte et le 4 avril à La Réunion, ces réunions de concertation ont permis de recueillir de nombreuses idées fortes et novatrices susceptibles d'enrichir la déclinaison opérationnelle des Pacte territoire santé. Ces propositions ont été transmises au niveau national par l'ARS OI et certaines d'entre elles, relevant de la compétence pleine de l'Agence, sont d'ores et déjà mises en œuvre, notamment :

Pour les deux îles, une solution innovante : le "Pack Sérénité"

Il s'agit de mettre à disposition des médecins des outils informatiques et des systèmes d'informations opérationnels nécessaires à leur installation ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions d'exercice. Toutefois, les problématiques réseau et l'insuffisant développement du haut débit sur le territoire de Mayotte limitent pour l'instant la mise en œuvre de solutions de télémédecine.

Voici les propositions issues des réunions sur chaque île, qui ont été transmises au niveau national :

— Pour Mayotte

- Mobiliser les mêmes leviers financiers que les autres zones en déficit d'offre de soins métropolitaines ou ultramarines, à travers des mesures conventionnelles et fiscales;
- Modifier les conditions d'exercice : des projets sont d'ores et déjà en cours d'instruction avec l'appui d'un consultant spécialisé. Il s'agit de la création d'une maison des spécialistes libéraux à Mamoudzou et d'un pôle de santé à Mtsamboro.
- Consolider le premier recours hospitalier à travers une évolution de certains dispensaires en centre de santé.

— Pour La Réunion

- Accompagner dans leur installation en exercice libéral les femmes médecins enceintes ou ayant des enfants en bas âge
- Créer un pôle d'éducation thérapeutique pluriprofessionnel, ouvert aux libéraux, au bénéfice de leurs patients
- Associer les professionnels libéraux à la recherche en soins
- Aider au maintien de l'activité dans des zones en voie de sous médicalisation par des actions en faveur des nouveaux professionnels, mais aussi des seniors déjà installés.
- Inciter les jeunes médecins à privilégier le choix de ces zones dans le cadre de leur remplacement.

Un compte rendu de ces réunions a été transmis aux autorités nationales permettant de mettre en évidence le caractère adapté des mesures, les difficultés de mise en œuvre pour certaines d'entre elles et de relayer les propositions des professionnels permettant d'activer des leviers complémentaires.

En exposant les programmes d'actions, l'ARS OI a également partagé, avec les professionnels de santé, l'avancée du volet ambulatoire du Schéma d'organisation des soins (SOS) et présenter le caractère évolutif des outils (zonage des territoires en déficit d'offre de soins, plateforme d'appui aux professionnels de santé, projets de maisons de santé pluridisciplinaire, de pôles de santé...).

La mobilisation des institutionnels et des partenaires sur des objectifs communs a pu être ainsi démontrée, première étape pour créer ensemble des conditions attractives d'exercice.

Pour en savoir plus sur le Pacte territoire santé :

www.ars.ocean-indien.sante.fr

Contact Presse :

Huguette JULIE Tél : 02 62 93 94 93 - Port : 0692 65 48 66 - huguette.julie@ars.sante.fr

Cécile FOSCO Tél : 02 69 61 83 42 - Port : 06 39.69.85.14 - cecile.fosco@ars.sante.fr